

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	94 (2022)
Heft:	2
 Artikel:	Bâtir ensemble pour mieux cohabiter
Autor:	Houllier Binder, Salomé
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1029619

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BÂTIR ENSEMBLE POUR MIEUX COHABITER

De plus en plus, aujourd’hui, la société civile demande à être replacée au cœur de la planification. Les processus participatifs se multiplient. Maîtres d’ouvrage, architectes, associations et experts dialoguent avec les usagers pour s’orienter vers une coproduction de l’espace.

SALOMÉ HOULLIER BINDER

L’architecture est faite par et pour les humains. En ce sens, elle est une discipline sociale. Au cours du siècle passé, nous avons pourtant souvent omis cet aspect fondamental de la discipline au profit d’une architecture grandiloquente, technologique et toujours plus normée et dont l’espace est mis au service d’un concept plutôt que de ses usagers. Pourtant, les habitants, les passants, les commerciaux, les écoliers, les pendulaires, les utilisateurs d’un espace public ou encore les membres d’associations de quartier sont les premiers concernés par la transformation de leurs lieux d’activité. En habitant les espaces au quotidien, ils possèdent des savoirs spécifiques pouvant être mobilisés pour l’élaboration d’un projet. Cette diversification des sources d’expertises est capitale et poursuit une finalité majeure: des projets plus transparents, cohérents et mieux adaptés aux besoins et à l’évolution des modes de vie.

Par ailleurs, les enjeux politiques, sociaux et climatiques d’aujourd’hui appellent à repenser radicalement nos manières de vivre ensemble, d’occuper le sol et d’habiter l’espace. L’implication de la population qui fait la ville en l’habitant est donc désormais aussi importante que la recherche de solutions écologiques et durables. En 2018, la Déclaration de Davos énonçait d’ailleurs la nécessité d’une «participation de la société civile ainsi qu’un public pleinement informé, qualifié et sensibilisé» afin de produire une culture du bâti de qualité. Alors que la concertation était, il y a encore quelques années, considérée comme un simple «plus» à apporter au projet si le temps et les moyens le permettaient, les pouvoirs publics et maîtres d’ouvrage d’utilité publique associent désormais de plus en plus les populations dans les processus décisionnels du projet, de sa mise en concurrence à son élaboration et même après sa réalisation.

Les processus participatifs au sein du projet

La concertation est une pratique qui consiste à mobiliser l’intelligence collective pour mettre en débat un projet. Son objectif est d’analyser les pratiques sociales de l’espace afin de développer des solutions adéquates, de renforcer le potentiel d’appropriation et, donc, de permettre une meilleure acceptation sociale des décisions. L’enjeu est donc à la fois spatial, social et citoyen.

Que ce soit au niveau fédéral avec la LAT ou au niveau cantonal à travers divers règlements, la concertation se renforce



La ville de Sierre adopte un processus collectif pour réaménager la place de sa gare. L’atelier OLGa a mis en place un totem informatif afin que chacun connaisse l’évolution du projet. Ce totem sert aussi de mobilier urbain temporaire. © Florence Zufferey

progressivement au sein des législations suisses. Par exemple, les cantons de Vaud et de Fribourg ont élaboré des guides de recommandations à destination des autorités communales. Pour sa part, la SIA 142i-402f (2012) énonce plusieurs pistes pour impliquer le public dans les mises en concurrence. Au-delà de ce cadre normatif, la coproduction de l’espace se matérialise surtout par des expérimentations architecturales et urbaines. À travers une approche démocratique et transdisciplinaire des espaces, diverses structures développent des micro-actions qui, mises ensemble, favorisent un dialogue ouvert et constructif.

L’implication des usagers peut être favorisée par le moyen d’ateliers collectifs, de concertations organisées, d’occupation temporaire, d’événements expérientiels durant les différentes

POUR LES CURIEUX:

encommun.ch
atelier-olga.ch
domahabitare.ch
3ddge.ch
faitiere-participation.ch

Les outils de la participation sont donc variés. Cette inépuisable diversité doit toutefois respecter un certain nombre de règles afin de ne pas tomber dans une participation «de façade». Il est primordial de préciser le potentiel et la limite de chaque outil, ainsi que leur nécessaire complémentarité afin de mener à bien une démarche inclusive. Le 3DD à Genève ou encore la Faîtière suisse de la participation visent justement à constituer des connaissances partagées pour qualifier les démarches de la concertation.

phases du projet ou encore de mobilier transitoire. Par exemple, l'atelier OLGa favorise la mise en place de tests d'aménagement grandeur nature sur plusieurs mois. Cette démarche rend visible et diffuse l'information et favorise le dialogue direct avec les usagers, les impliquant de façon presque inconsciente. En menant des actions concrètes et collectives dans l'espace public, l'atelier cherche à ouvrir le champ des possibles aux usagers en leur montrant le potentiel d'un lieu. L'association En Commun propose quant à elle la création d'un groupe citoyen ou «mini public» durant les phases de mise en concurrence. Des habitants tirés au sort forment un groupe qui suivra l'évolution du projet (le MEP, mandat d'étude parallèle, se prête particulièrement bien à ce type de format) et établira une liste de recommandations. Cette formule accompagne les maîtres d'ouvrage et les professionnels de la construction pour ouvrir un rôle effectif et légitime aux habitants.

Vers un imaginaire collectif

Loin d'être une simple séance d'information au public, ces mesures génèrent un espace commun de réflexion. Elles visent à sensibiliser les individus à leur environnement et à les inviter à réfléchir à la spatialité d'un lieu afin qu'ils redeviennent acteurs de l'espace. Des liens se tissent, favorisant une construction collective d'objectifs en vue de décider ou d'agir ensemble. La coproduction ne s'opère donc pas uniquement dans le sens matériel et constructif du terme, mais aussi dans le sens social. Elle rassemble un groupe d'individus autour d'un idéal commun du vivre-ensemble. C'est ce que proposent notamment les coopératives. Par exemple, les coopérateurs de DomaHabitare ont participé à la conception et à la construction de leur bâtiment réalisé à Sainte-Croix. Les relations humaines se sont forgées en même temps que le projet se matérialisait. L'espace vécu et l'espace conçu se sont constitués ensemble.



La ville de Sierre adopte un processus collectif pour réaménager la place de sa gare.

Durant les phases de tests, l'atelier OLGa invite les habitants à peindre au sol les démarcations des espaces proposés. © OLGa



Rencontre entre le groupement citoyen et l'équipe de conception lors du MEP du réaménagement de la place Perdtemps (Nyon), organisée par le mandataire: participation En Commun. © En Commun

La coproduction de l'espace confère donc à l'acte de bâtir un processus démocratique. Quelle que soit sa forme, elle permet de réfléchir l'espace différemment et crée du sens dans une société qui évolue très rapidement. C'est un véritable enrichissement et non pas une contrainte comme elle peut parfois être décrite. Ce n'est pas tant la participation qui enrichit le projet, c'est le projet en lui-même qui devient un dispositif de cohésion sociale. La collectivité se forme à travers ce processus, que ce soit à l'échelle d'une coopérative, d'un quartier ou d'une ville. Le potentiel fédérateur de la participation est donc très fort. Et il est primordial que les maîtres d'ouvrage et les communes le considèrent dans sa globalité, pas uniquement auprès des services de construction et d'urbanisme, mais aussi ceux de l'éducation, de la santé, de la cohésion sociale, de l'économie, de la jeunesse.

«L'implication des usagers, bien que complexe à mettre en place, possède de nombreux avantages.»

Un projet réalisé par mille mains

L'implication des usagers, bien que complexe à mettre en place, possède de nombreux avantages. Principalement, elle reflète la diversité – générationnelle, sociale, culturelle – des participants prenant part au processus. La garantie de cette diversité fait alors émerger une architecture adaptée, durable, collective et solidaire. Au-delà de la connaissance des procédures, de la maîtrise des méthodologies et des savoirs qui soutiennent ces expériences, la clé est certainement dans la posture de la maîtrise d'ouvrage et des architectes, puisque la participation leur offre l'opportunité d'interagir directement et au même niveau que les usagers. L'enjeu est autant dans les savoirs mis à disposition par les professionnels de l'urbain

et de la concertation que dans la relation qui va se construire avec les habitants sur le terrain.

Cela implique un changement de posture de la part de l'architecte et du maître d'ouvrage. Le premier devient un coauteur, un accompagnant à l'instar de ce que prônait déjà il y a 50 ans l'architecte belge Lucien Kroll, précurseur de la participation. Sa figure se dissipe au profit d'un support capable d'accueillir des espaces d'expérimentations du vécu par les habitants. Quant au second, il doit s'inspirer et s'appuyer de plus en plus sur les structures de coopératives d'habitants qui incluent la participation dans les démarches du projet. Dans l'hypothèse d'une coproduction de l'espace comme nouveau paradigme, c'est donc le fondement d'une pratique architecturale qui doit être repensé. ■

¹ Vaud: «Guide pour les communes vaudoises. Participation et logement. Construire pour et avec la population» (2014)

Fribourg: «Guide d'accompagnement des autorités communales pour l'élaboration du plan d'aménagement local» (2020)

² La brochure «Vivre ensemble dans une coopérative» explore les arcanes de l'intelligence collective et du projet d'habitat participatif. Vous pouvez la télécharger sur <https://www.habitation.ch/brochure-vivre-ensemble-dans-une-cooperative/> ou la commander en version papier au secrétariat par e-mail (info@armoup.ch) ou par tél. 021 648 39 00.



Des problèmes avec votre chauffage au sol?

Une analyse vous apporte de la clarté.

Les chauffages au sol vieux de plus de 30 ans doivent faire l'objet d'une analyse. En effet, nombreuses sont les anciennes conduites de chauffage au sol qui sont fabriquées à partir de plastique. Elles se fragilisent et s'encaissent avec le temps. Si vous ne réagissez pas à temps, les conséquences peuvent être coûteuses. Voilà pourquoi il est fortement conseillé de réaliser une analyse préventive.

Les conduites de chauffage au sol se fragilisent

Les chauffages au sol garantissent confort et gain de place. Néanmoins, la distribution de chaleur invisible prend de l'âge. Elles se fragilisent et s'envasent, les deux causes principales de la perte d'efficacité des systèmes de chauffage au sol. Si les problèmes ne sont pas identifiés à temps, les dommages sont la plupart du temps irréparables. Ces problèmes touchent plus particulièrement les systèmes installés entre 1970 et 1990, car, à l'époque, les conduites étaient généralement fabriquées en matière plastique simple. Ces dernières se fragilisent avec le temps.

Des sols froids. Que faire?

Lorsque votre chauffage au sol ne vous fournit plus les performances souhaitées, que certaines pièces restent froides et que la régulation ne fonctionne pas correctement, il est préférable de faire intervenir un spécialiste. Ce dernier devra inspecter l'installation sur place dans les moindres détails.



Conduite de chauffage au sol fragilisée et encaissée.

De la clarté grâce à l'analyse

Il est impératif d'analyser l'ensemble des composants et d'évaluer les résultats sur la base de valeurs indicatives normalisées de la SICC. Ce n'est qu'après une analyse complète que vous connaîtrez clairement l'état réel de votre chauffage au sol. Une telle

analyse peut déjà être effectuée pour quelques centaines de francs et permet de déterminer formellement la faisabilité d'un assainissement.

Couche protectrice contre le vieillissement

La version originale pour l'assainissement des conduites par l'intérieur à l'aide d'un revêtement intérieur a été commercialisée en 1999 par Naef GROUP. Elle permet d'assainir les chauffages au sol existants sans travaux de chantier. Le revêtement intérieur sert ici d'enveloppe protectrice pour éviter toute fragilisation supplémentaire.

Assainir au lieu de rincer

Depuis quelques années, divers prestataires proposent également des rinçages ou encore des procédés de nettoyage. Il est important de savoir que ces alternatives ne permettent pas de résoudre le véritable problème, à savoir la fragilisation du matériau de la conduite. En revanche, le HAT-System permet d'assainir réellement le chauffage au sol.

10 ans de garantie avec la version originale

Le HAT-System est le seul procédé d'assainissement des conduites par l'intérieur garantissant l'étanchéité à l'oxygène conformément à la norme DIN 4726 des conduites en plastique équipant les chauffages au sol. Il arrête ainsi le vieillissement. De cette manière, le prolongement de la durée de vie des conduites est garanti. En parallèle, tous les autres composants essentiels du chauffage au sol sont entretenus ou remplacés. La désidérabilité de la version originale est mise en valeur par une garantie de 10 ans.



Le HAT-System est utilisé depuis 1999.

Réserver une analyse préventive

L'analyse d'état est réalisée sur place par un spécialiste de Naef GROUP. Les coûts s'élèvent à **CHF 390.-** (TVA comprise). L'analyse comprend un relevé de l'état actuel selon les directives en vigueur et des conseils sur les mesures à prendre.

Oui, je souhaite en apprendre davantage. Contactez-moi sans engagement.

Nom
Prénom
Rue
NPA/lieu
Année de construction du bien
Téléphone
E-mail
Date
Signature

Habitation, 2022



Veuillez renvoyer le talon ou appeler.

Naef GROUP
Route de l'Industrie 15, 1860 Aigle
Tél.: +41 24 466 15 90
Adresse e-mail: info@naef-group.com
www.chauffageausol.ch



**Pour une vaisselle et un environnement plus propres:
QuickSelect**

Sélectionnez intuitivement la durée souhaitée à l'aide du curseur. L'écomètre vous montre automatiquement où se situe votre programme en matière d'écologie.

For better living. Designed in Sweden.

www.electrolux.ch